



CHALLENGE INDOOR U16 2023

Règlement

Article 1

Le CHALLENGE INDOOR U16 2023 est réparti sur les disciplines U16 minimales proposées lors des 4 Régions.

Article 2

Le CHALLENGE INDOOR U16 2023 est mis en jeu par la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme à l'intention des catégories des U16 Minimales Féminines et des U16 Minimales Masculines licenciés auprès de la FLA.

Des athlètes de clubs étrangers peuvent être admis à participer, mais ne seront pas pris en considération pour l'établissement des classements individuels et interclubs.

Article 3

Le Comité-Directeur de la FLA désigne les réunions des clubs dont les résultats sont pris en considération pour l'établissement des classements individuels et interclubs.

Article 4

Un classement individuel est établi par année, par catégorie et par sexe, d'après les tables de points DLV. Il portera sur le cumul de 3 épreuves, où le Comité Directeur établit le programme qu'il se réserve le droit de modifier.

Le classement comportera l'addition des 3 meilleurs pointages réalisées au cours des 4 rencontres. Il comportera obligatoirement 1 course et 1 concours et la 3^{ème} meilleure épreuve en termes de points au choix, mais jamais la même discipline. Chaque athlète peut participer au maximum à 3 épreuves par meeting.

En cas de classement ex-aequo les dispositions internationales concernant les épreuves multiples seront appliquées.

Article 5

Programme pour la catégorie des U16 minimales filles et garçons (MF, MM) 2008-2009

course de sprint : 60m, 60m haies, 200m

course de demi-fond : 600m, 1000m

saut : hauteur, longueur, triple, perche

un lancer : poids

un relais : 4x200m mixte dans l'ordre : 1 garçon- 1 fille- 1 fille- 1 garçon

Article 6

Le classement interclubs se fait par addition des points obtenus, sans distinction de l'année de naissance, par les six meilleurs athlètes de chaque club. Parmi ces 6 athlètes doivent obligatoirement figurer 2 athlètes U16 Minimales Féminines et 2 athlètes U16 Minimales Masculines, auxquels on rajoute les 2 meilleures performances du club (féminines ou masculines). Le relais ne sera pris en compte pour le classement interclubs.

Article 7

Le club totalisant le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur du CHALLENGE INDOOR U16 2023.

Article 8

Parmi les athlètes classés au challenge, les trois meilleurs sprinteurs (60m, 60m haies, 200m), les trois meilleurs demi-fondeurs (600m, 800m, 1000m), les trois meilleurs sauteurs (hauteur, longueur, triple, perche) et les trois meilleurs lanceurs (poids) par catégorie (MF, MM) seront aussi récompensés. Sera pris en compte le meilleur pointage dans la famille respective.

Dispositions d'ordre administratif

Les inscriptions nominatives des athlètes doivent obligatoirement se faire par l'intermédiaire des clubs respectifs.

Elles sont à adresser au club organisateur et à la FLA.

Etant donné les mesures sanitaires actuelles, les inscriptions tardives ne seront pas possibles. Seuls les changements de discipline seront possibles sur place, au plus tard 1h avant le début des épreuves.

Dispositions d'ordre pratique

Vu qu'il est extrêmement difficile de connaître d'avance le nombre des athlètes participant effectivement dans les différentes catégories d'âge, les horaires des différents meetings publiés sur le site de la FLA sont à considérer comme horaires provisoires et indicatifs. Il est prévu de les adapter le cas échéant selon le nombre des athlètes inscrits.

Dans cet ordre d'idée il est indispensable que les clubs fassent les inscriptions de leurs athlètes dans les délais mentionnés sur les horaires publiés.

Les entraîneurs doivent rester dans les tribunes.